

Nantes, le 19 janvier 2024

Nantes Métropole renouvelle son partenariat avec la CAF pour une tarification sociale de l'eau

Nantes Métropole a expérimenté en 2016 une tarification sociale de l'eau, en collaboration avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). En 2022, 7 652 bénéficiaires principalement identifiés par la CAF ont ainsi pu bénéficier de cette aide. Afin de permettre à ces ménages un accès à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables et d'alléger les charges des ménages les plus précaires, cette convention avec la CAF est renouvelée pour une durée de 5 ans.

« L'eau, véritable bien commun de l'humanité se trouve au carrefour d'enjeux vastes qui en font un objet d'attention majeur. Qu'il s'agisse de la qualité du service public rendu aux usagers, de la transition écologique, du levier de nos aménagements sur les territoires, comme de la dimension sociale de cette politique à travers notre tarification sociale. Cette tarification renouvelée, en corrélant plus fortement le prix de sa facture d'eau à la consommation, incite à la préservation de la ressource et offre un bouclier tarifaire pour les plus précaires face à l'inflation des prix. Sur notre métropole en 2022, ce sont plus de 14 200 personnes qui ont bénéficié de l'aide de solidarité pour l'eau. »

Robin Salecroix, vice-président de Nantes Métropole en charge de la politique de l'eau et de l'assainissement.

« La Caf de Loire-Atlantique occupe ici pleinement sa place de partenaire de Nantes Métropole en partageant les données qu'elle possède, dans le respect des règles de protection des données personnelles. Ainsi les familles allocataires peuvent bénéficier de l'aide au paiement de la facture d'eau versée par la collectivité. La Caf est satisfaite que, grâce à la mise à disposition de données, la vie quotidienne des familles soit facilitée. »

Bénédicte Blouin, présidente du conseil d'administration de la Caf



La tarification sociale portée par la Métropole permet d'apporter une aide aux ménages dont la situation économique est la plus précaire. Elle permet d'attribuer des aides aux usagers dont la résidence principale se situe sur une des 24 communes de Nantes Métropole et qui paient une facture d'eau directement (abonnés au service d'eau) ou dans les charges (habitat collectif non individualisé). La facture d'eau représentant une part importante du budget pour certains ménages, le dispositif mis en place par Nantes Métropole aide les ménages dont la facture d'eau représente plus de 3 % des revenus pour une consommation raisonnée de 30m³/an/personne.

Communiqué de presse

Après huit années de mise en œuvre, Nantes Métropole a consacré **3,29 M €** à ce dispositif, et environ **6 000 foyers par an** de la métropole nantaise ont ainsi reçu une aide pour l'eau, pour un montant moyen annuel de 64 € par foyer.

L'identification des bénéficiaires de l'aide est effectuée de deux manières :

- pour les ménages allocataires de la CAF, par un dispositif automatique au regard des quotients familiaux ;
- pour les ménages ayant un quotient familial non significatif et les étudiants, par un dispositif déclaratif via les mairies.

Sur l'année 2022, ce dispositif a permis d'attribuer une aide à 7 652 foyers pour un montant total de 500 451 €, soit une moyenne de 65,40 € par ménage.

Comment vérifier son éligibilité ?

Pour vérifier si l'on est éligible à la tarification sociale de l'eau et faire une première estimation de ses droits, Nantes Métropole met à disposition un **simulateur de calcul en ligne**, accessible via cette adresse : <https://metropole.nantes.fr/eservices>

Une tarification de l'eau plus équitable et pour inciter à une consommation raisonnée

En 2023, Nantes Métropole a fait évoluer la tarification de l'eau en réajustant le poids de la part proportionnelle et de la part fixe du tarif de la facture d'eau potable. La part fixe a été abaissée pour favoriser les ménages économes tandis que la part proportionnelle a été augmentée. C'est ce niveau d'augmentation qui détermine dorénavant l'augmentation de la facture des gros consommateurs.

La redevance a ainsi évolué vers :

- **une diminution de l'abonnement de 39%**, pour les catégories de compteurs d'eau des particuliers en habitat individuel ou collectif ;
- **une augmentation en conséquence de la part variable du m³ d'eau** pour tous, à hauteur **de 24%**, afin de conserver les équilibres financiers de la politique publique de l'eau ;

Cette tarification, en corrélant plus fortement le prix de sa facture d'eau à la consommation, incite à la préservation de la ressource, et dans le cadre d'une consommation raisonnée et responsable de l'eau, elle offre un bouclier tarifaire pour les plus précaires face à l'inflation des prix.

